

SECTION SPORTIVE ÉQUITATION



Objectifs

- Ⓧ Créer une pépinière de cavaliers de qualité
- Ⓧ Aider les jeunes à s'insérer et à réussir dans la vie scolaire
- Ⓧ Donner un cadre de vie et une discipline qui s'impose dans les actions de compétition

Conditions d'admission

Les élèves de toutes les classes du Lycée peuvent s'inscrire à la section "Sportive EQUITATION" sous réserve :

- Ⓧ D'être Licencié (La licence peut être prise au Lycée)
- Ⓧ D'avoir la tenue obligatoire (Bombe et chaussures adaptées)
- Ⓧ De détenir un certificat médical d'aptitude physique pour la pratique sportive

Organisation

4 heures hebdomadaires sont réparties de la manière suivante :
3 heures d'équitation et 1 heure d'hippologie (2 reprises par semaine).

Au cours de l'année scolaire, le passage "des galops" est assuré par la monitrice diplômé d'état lorsque le niveau de l'examen est atteint.

Une sélection pour participer au challenge national des Sections Sportives d'équitation est effectuée en cours d'année (niveau galop 4 requis)

Débouchés et poursuite d'études

Après le Baccalauréat, les élèves titulaires d'un Galop 7 pourront préparer le BP JEPS "activités équestres".

Le financement de la section est assuré par :
Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche

La participation des familles (110€ par trimestre pour 1 reprise par semaine et 160€ pour 2 reprises par semaine)

